

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Intitulé de l'UE</b> | <b>Complément de formation en ce compris l'approche interculturelle et la valorisation de l'engagement étudiant (Partie II)</b> |
| <b>Section(s)</b>       | - (1 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 2                                    |

| Responsable(s)         | Heures | Période |
|------------------------|--------|---------|
| Myriam DE SAINT HUBERT | 24     | Année   |

| Activités d'apprentissage          | Heures | Enseignant(s)                               |
|------------------------------------|--------|---|
| Complément de formation - Partie 2 | 24h    | Myriam DE SAINT HUBERT<br>Nathalie HERGIBOT |

| Prérequis | Corequis |
|-----------|----------|
|           |          |

| Répartition des heures   |
|--|
| Complément de formation - Partie 2 : 4h de théorie, 20h d'exercices/laboratoires |

| Langue d'enseignement                         |
|---|
| Complément de formation - Partie 2 : Français |

| Connaissances et compétences préalables  |
|--|
| Aucune. Ce complément de formation permet de découvrir et d'expérimenter de nouveaux outils au service de l'éducation. |

| Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES  |
|---|
| <b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique</li> <li>• Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles</li> <li>• Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne</li> </ul> |

| Acquis d'apprentissage spécifiques   |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découverte d'un ou plusieurs outils, initiation à une ou plusieurs techniques ouvrant le champ des possibles en stage et dans l'exercice de la profession</li> <li>• Faire le point sur la plus-value professionnelle liée à l'utilisation des techniques et des outils acquis</li> <li>• Renforcer son projet professionnel</li> </ul> |

| Contenu de l'AA Complément de formation - Partie 2 |
|--|
|  |

L'étudiant choisit parmi un panel d'activités proposées: celles-ci sont animées par des formateurs-experts dans différents domaines (musique, théâtre, langue des signes, danse, communication non violente, gestion du stress...). L'étudiant peut ainsi découvrir et expérimenter avec d'autres des outils utiles dans l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

### Méthodes d'enseignement

**Complément de formation - Partie 2 :** approche interactive, approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures

### Supports

**Complément de formation - Partie 2 :** Selon les activités, un support écrit sera proposé

### Ressources bibliographiques de l'AA Complément de formation - Partie 2

Certains formateurs donnent quelques références en lien avec leur domaine pour permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances.

### Évaluations et pondérations

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Évaluation</b>             | Note d'UE = note de l'AA                      |
| <b>Langue(s) d'évaluation</b> | Complément de formation - Partie 2 : Français |

#### Méthode d'évaluation de l'AA Complément de formation - Partie 2 :

Présences et implication de l'étudiant dans le module ou les modules choisis

"L'étudiant est tenu de suivre effectivement et assidûment les activités complémentaires. Il lui appartient d'avertir de son absence dès le premier jour auprès des enseignants responsables (titulaires?) des activités complémentaires. Les pièces justificatives pour être reconnues valables doivent parvenir à l'établissement dans les cinq jours ouvrables qui suivent le début de l'absence, le cachet de la poste ou la réception par le secrétariat des étudiants et/ou les enseignants responsables faisant foi. Passé ce délai, l'absence n'est pas justifiée.

Dans le cas d'une absence non justifiée partielle ou totale, l'étudiant devra présenter pour la 2e session un stage équivalent dans un cadre reconnu par la HEH et qui aura été préalablement accepté sous forme de contrat par le professeur responsable de l'U.E. Ce stage ne pourra être un stage rémunéré ! A cet effet, l'étudiant prendra contact avec l'enseignant responsable au plus tard lors de la remise des bulletins de la 1e session.

Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (article 6).

Année académique : **2019 - 2020**